

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

Arrêté du 21 juillet 2006 autorisant au titre de l'année 2006 l'ouverture d'un concours pour le recrutement de professeurs techniques de l'enseignement maritime, section génie mécanique (femmes et hommes)

NOR : EQUIP0601544A

Par arrêté du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer en date du 21 juillet 2006, est autorisée au titre de l'année 2006 l'ouverture d'un concours (externe) pour le recrutement de professeurs techniques de l'enseignement maritime, section génie mécanique (femmes et hommes).

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au vendredi 22 septembre 2006.

La date des épreuves écrites est fixée au mardi 24 octobre 2006.

Le nombre de places offertes pour cette section fera l'objet d'un arrêté ministériel, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Nota. – Retrait des dossiers :

Par téléchargement :

– sur intranet pour les agents du ministère, à l'adresse : <http://intra.dgpa.i2/dossierconcours> ;

– sur internet à l'adresse : www.equipement.gouv.fr/recrutement.

Aucun dossier n'est envoyé sur demande par courrier électronique ni sur demande téléphonique.

Par lettre ou visite :

1. Si vous ne résidez pas à Paris (75), à la DDE de votre département de résidence.

2. Si vous résidez à Paris (75), à la direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France (DREIF) (bureau de la formation et des concours), 21-23, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15.

Pour recevoir un dossier par courrier, joignez impérativement à la demande une enveloppe au format 22,9 × 32,4 cm, libellée à vos nom et adresse et affranchie à 1,75 euro, en précisant à quel concours vous souhaitez vous inscrire et à quel titre (interne, externe).

A défaut, aucun dossier ne sera envoyé.

Dépôt des dossiers :

Pour tous les candidats, la demande d'inscription sera obligatoirement présentée sur le formulaire spécifiquement établi pour ces concours.

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au vendredi 22 septembre 2006.

Le dossier d'inscription, accompagné des pièces justificatives éventuelles et de trois enveloppes timbrées, devra être confié directement aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition, adressée exclusivement au ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, direction générale du personnel et de l'administration (sous-direction du recrutement, des concours et de la formation, bureau RCF2, concours « professeurs techniques de l'enseignement maritime », tour Pascal B), 92055 La Défense Cedex, puisse être oblitérée à la date du vendredi 22 septembre 2006 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier déposé après cette date ou parvenant au bureau RCF2 dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au vendredi 22 septembre 2006 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.